

# **Compte rendu de la réunion du comité syndical du 16 décembre 2010 à 20 heures à Saint Galmier**

Etaient présents : J Y Charbonnier, C Besset, F Lornage, C Berthet (2 voix), M Séon, L Rousset, P Gonon, J M Bruyas, P Moralès, P Vilard, G Thizy, D Toinon, D Laval, M Piot, et Mme M Grange

Etaient excusés : R Gros, R Louat, G Vincent, M F Larue, J L Lhopital, P Guyot, O Bouchut, E Rousset, G Villemagne, A Barcet

Assistait à la réunion : Y Piot

JY Charbonnier ouvre la séance en remerciant les membres présents et en s'excusant pour le report de la réunion du 30 novembre 2010 pour cause de neige.

## **SIMA**

### **1<sup>er</sup> point**

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du comité syndical du 14 septembre 2010.

### **2<sup>ème</sup> point**

Jean Yves CHARBONNIER explique qu'en date du 15 octobre 2010, le Président de la CCHL a informé le SIMA de la dissolution du SIAHL et la reprise des compétences « rivières » et ANC et également assainissement collectif par la CCHL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La CCHL souhaite adhérer au SIMA Coise et transférer à ce dernier la compétence rivière ainsi que l'ANC.

La commune de Ste Catherine sollicite également l'adhésion au SIMA Coise pour la compétence « rivière » et la compétence ANC

Il sera nécessaire que ces deux collectivités nouvelles adhérentes désignent des délégués au SIMA : 6 titulaires et 3 suppléants pour la CCHL et 1 titulaire et un suppléant pour la commune de Ste Catherine.

Entre la décision de la modification des statuts qui pourraient être validée par le SIMA lors du comité syndical du 30 Novembre 2010 et l'arrêté interdépartemental qui valide les nouveaux statuts, il sera nécessaire d'avoir des informations pour connaître les modalités de représentation de la CCHL au SIMA. Il y aura obligatoirement des réunions du comité syndical pour le DBO 2011 et le vote du budget.

**Le comité syndical à l'unanimité prend acte de la dissolution du SIAHL et accepte l'adhésion de la C de C des Hauts du Lyonnais et de la commune de Ste Catherine pour les compétences « rivières » et assainissement non collectif**

### **3<sup>ème</sup> point**

J Y Charbonnier explique que les travaux de terrassement sur les cours d'eau du bassin versant Coise ont été réalisés depuis trois ans par l'entreprise TPCF dans le cadre d'un marché à bon de commande. Ce dernier précisait un mini et un maxi, il a fait l'objet d'un avenant suite aux travaux nécessaires pour réparer les dégâts de la crue de 2008. Aujourd'hui, le SIMA a atteint le maximum des dépenses à engager et il est nécessaire de lancer une nouvelle

consultation. Il est proposé de reconduire une procédure de marché public type « marché à bon de commande ». Cette procédure laisse de la souplesse pour les différentes interventions et n'empêche pas de lancer des consultations au cas par cas pour des travaux importants spécifiques.

### **Le comité syndical autorise le Président à lancer la consultation**

Le comité syndical lors de sa prochaine séance devra valider le choix d'un prestataire

## **4<sup>ème</sup> point**

Lors de la présentation du budget 2010, les communautés de communes ou syndicat adhérents au SIMA ont exprimés quelques soucis de communication pour la compréhension de ce qui est inscrit au budget et qui concerne leur participation sur les frais de fonctionnement et sur le coût résiduel des différentes opérations et en particulier l'intervention de l'équipe environnement pour la partie Loire et pour les travaux pour tout le territoire.

Afin de mieux préparer le budget 2011, il est proposé que Y Piot puisse présenter, aux C de C lors d'une réunion de débat d'orientation budgétaire, le programme d'actions du SIMA pour l'année 2011. Dès à présent sous réserve de validation par le bureau de la CCFL, Y Piot et E Dufaux présenteront le fonctionnement du SIMA et le programme de travaux rivière et sentier le 28 février 2011. Lors de l'élaboration du budget du SIMA pour la partie investissement (travaux sur les cours d'eau) une somme globale est inscrite, elle correspond à des opérations connues mais également à des opérations qui vont venir « au fil de l'eau ».

## **5<sup>ème</sup> point**

### Animation scolaire

Pour 2010-2011, il avait été décidé de limiter les animations scolaires réalisées par Emilie DUFAUX à 15 classes. Aujourd'hui, 15 classes sont inscrites (certaines animations sont réalisées) et il y a 20 demandes supplémentaires. La limitation du nombre d'intervention à réaliser par ED a été décidée pour donner la priorité aux travaux en rivière.

Afin de satisfaire les demandes, il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur : le CCML (Comité de Coordination des Monts du Lyonnais) pourrait répondre à la demande par l'intermédiaire d'Alexandra DE PAU qui est déjà intervenu à plusieurs reprises pour le SIMA.

**Le comité syndical accepte à l'unanimité que le SIMA poursuive ce travail de sensibilisation des scolaires « écoles primaires » et demande à ce que le SIMA sollicite les subventions des différents partenaires pour l'année 2011. Une somme de 20 000 € est inscrite au CR Coise sur 5 ans. Il donne son accord pour que la prestation soit confiée au CCML pour un coût estimatif variant de 3 500 à 4 000 €.**

## **6<sup>ème</sup> point**

### Comité de rivière

Le comité de rivière s'est tenu le 14 décembre à 9 heures au Pôle des services à St Galmier. Tous les maires des communes étaient invités ainsi que les délégués au SIMA de même que les partenaires techniques et financiers ainsi que tous les représentants des acteurs locaux. Cette réunion avait pour objet de faire un bilan des actions engagées et réalisées en 2010 et des projets 2011.

## 7<sup>ème</sup> point

### Questions diverses :

#### Journal de la Coise

La surcharge de travail de l'ensemble du personnel du syndicat en cette fin d'année n'a pas permis d'envisager de réaliser un journal de la Coise pour 2010. Il est proposé de réaliser ce journal pour la fin du mois de juin 2011.

**Il est décidé de maintenir le principe de diffusion par les communes.**

Ce principe de diffusion reste le meilleur moyen pour que le journal soit distribué dans tous les foyers du territoire sans être noyé dans la publicité.

#### Infos diverses

En 2011, une étude hydraulique portée par l'Etat sera lancée sur l'ensemble du territoire du BV Coise (Rhône et Loire). Elle va durer un an, elle permettra d'avoir une carte des zones inondables sur l'ensemble du territoire. Elle pourra donner suite à la réalisation d'un PPRNI (Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations) sur des secteurs sensibles.

---

### SPANC

Il n'était pas nécessaire de réunir la commission ANC préalablement au comité syndical initialement prévu le 30 novembre. Cependant deux points importants sont à l'ordre du jour de ce comité syndical:

1- Afin de répondre à la nouvelle réglementation, il y aura obligation pour les particuliers qui vendent une maison dotée d'une installation d'ANC de produire à l'acheteur un diagnostic de son installation de moins de trois ans, et cela à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Sur le territoire du SIMA Coise Furan, le SPANC aura l'exclusivité pour réaliser ces diagnostics.

Si les diagnostics réalisés ont plus de trois ans, il sera nécessaire de réaliser un nouveau diagnostic et souvent dans des délais assez courts.

Il est proposé de fixer la redevance pour ces diagnostics au même montant que les diagnostics 1<sup>er</sup> contrôle soit 104 € et cela à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**Le comité syndical accepte à l'unanimité cette redevance.**

2- Lors de la réalisation de travaux de réhabilitations groupées, les conventions actuelles ne permettent pas de facturer un coût de suivi de travaux pour chaque propriété.

Il est proposé de modifier la convention pour travaux groupés et de préciser qu'une somme de 100 € sera demandée à chaque propriétaire supplémentaire.

Exemple : aujourd'hui le coût du suivi de chantier s'élève à 275 €. Si il y a trois habitations concernées, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, le coût pour le suivi des travaux sera de 275 € + 2 x 100 € = 475 € qui seront réparties en parts égales entre les trois usagers.

**Le comité syndical accepte à l'unanimité de modifier la convention pour intégrer ce coût de 100 € pour des opérations groupées.**

3- Pour information : les services du Trésor Public ont transmis des informations au SPANC concernant les impayés 2008-2009. Il semble que pendant un certain temps, il n'y pas eu beaucoup de relance et qu'à ce jour il y a environ 90 impayés. Si certains ne sont pas solvables, il y en a un certain nombre qui sont sous le coup d'une saisie sur salaire.

Une information (par mail) sera faite à tous les maires pour les informer de la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

J Y Charbonnier Président du SIMA Coise